LA GUERRE AVEC LA CHINE

LES BLESSÉS DE TUYEN-QUAN

Nous lisons dans le *National :*

« Nous croyons savoir que les chiffres des tués et blessés à Tuyen-Quan, qui nous ont été communiqués par le ministre de la guerre, sont incomplets. Depuis, le général Lewal aurait reçu d'autres dépêches du commandant de notre corps expéditionnaire, desquelles il résulterait que les combats livrés pour la défense de Tuyen-Quan ont été beaucoup plus sanglants : nos pertes atteindraient un chiffre relativement élevé et ce serait l'infanterie de marine qui aurait été la plus éprouvée.

LES FORCES CHINOISES

On estime à environ 50,000 le nombre des Chinois qui ont été battus par le corps expéditionnaire, tant dans la province de Lang-Son que dans la vallée de la rivière Claire.

LA MOINS-VALUE DES IMPOTS

Voici de nouveaux détails sur le rendement des impôts pendant le mois de février. Il y a eu exactement une *moins value* de 3,903,500 fr., par rapport aux évaluations budgétaires, et de 5,642,300 francs, par rapport à février 1884. Toutefois, l'année dernière ayant été bissextile, il y a lieu de déduire le produit de la bissextilité pour pouvoir faire la comparaison. Déduction faite, la moins-value de février dernier, par rapport à février 1884, est encore de 3,535,900 fr. En particulier, la taxe sur les valeurs mobilières a donné en février dernier 12,000 fr. de moins que les évaluations et 92,000 fr. de plus qu'en février 1884. Les deux premiers mois de 1885 ont donné ensemble une *moins value* de 5,855,000 fr., par rapport aux évaluations, et de 4,829,100 fr., par rapport aux deux premiers mois de 1884. L'enregistrement, les douanes et les contributions sont les catégories de taxes qui ont le plus contribué à la moins-value.

UNE BONNE NOUVELLE

Voici une bonne nouvelle, que nous nous empressons d'enregistrer :

A la suite de récentes expériences réitérées avec tir de vitesse, le canon Krupp et le canon Barkowic ont dû être définitivement mis de côté par le comité d'artillerie serbe. Le canon français système de Bange a été définitivement adopté par décision du 27 février. Quarante batteries de 80 mm fabriquées à Paris vont être appelées à armer l'artillerie de campagne de la Serbie.

Il faut savoir que la pièce Barkowic n'étant en réalité qu'une doublure du canon Krupp, la lutte s'est circonscrite entre le matériel français et le matériel allemand.

Par sa précision et sa grande facilité de déplacement, le canon Bange l'a emporté de beaucoup, et cependant le gouvernement allemand appuyait notre redoutable concurrent de toute son autorité.

C'est là, il faut bien le reconnaître, une victoire morale pour la France, puisque la Serbie, qui réorganise entièrement son armée, a écarté le canon allemand pour donner la préférence au canon français.

C'est une commande de 250 pièces qui nous échoit.

Nos voisins avaient une confiance absolue dans leur canon ; la voilà ébranlée, et il y a quelque chose de grave pour le soldat à savoir son adversaire mieux outillé, armé d'une pièce capable de supporter les tirs prolongés de toute une journée de bataille.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Séance du mardi 10 *mars* 1885

Présidence de M. BRISSON

Le budget de 1885

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur le projet de loi, amendé par le Sénat, relatif au budget des dépenses pour l'exercice 1885.

M. le président met aux voix les chapitres qui ont donné lieu à des amendements :

Plusieurs chapitres, relatifs au ministère de la justice, sont successivement adoptés.

Le traitement de l'archevêque de Paris

M. de la Bassetière propose de rétablir à 45,000 fr. au lieu de 15.000 le traitement de l'archevêque de Paris. Des raisons de haute convenance et de dignité patriotique commandent ce rétablissement. S'il n'était pas adopté, il n'y aurait rien de changé dans les austères habitudes d'un vénérable prélat ; mais ce seraient les pauvres qui en souffriraient.

Quant à l'archevêque d'Alger et aux évêques d'Oran et de Constantine, le gouvernement démontrera sans doute que la France est liée par des conventions diplomatiques.

M. de Mun demande l'avis de M. le garde des sceaux.

M. Martin-Feuillée, garde des sceaux, dit qu'il votera le rétablissement du crédit.

L'amendement de M. de la Bassetière est mis aux voix et, à la majorité de 297 voix contre 171, sur 468 votants, n'est pas adopté.

Les évêques d'Algérie

M. Martin-Feuillée s'incline devant la décision de la Chambre, en ce qui concerne le traitement de l'archevêque de Paris, mais il demande que l'on respecte l'intégralité des traitements de l'archevêque d'Alger et des évêques de Constantine et d'Oran.

Il fait valoir que les chiffres de ces traitements ont été fixés par une convention diplomatique.

Il réclame donc, de ce chef, une augmentation de 9.000 francs sur le crédit proposé par la commission, conformément au premier vote de la Chambre.

M. Jules Roche, au nom de la commission, s'oppose à cette augmentation.

Elle est repoussée par 258 voix contre 215. (Mouvement).

Le chiffre de la commission, mis aux voix, est adopté.

Les desservants

M. de la Bassetière propose d'élever, comme l'a fait le Sénat, de 72,000 fr. le crédit pour les traitements des curés et desservants.

Il demande l'avis du gouvernement.

M. Martin-Feuillée répond en substance qu'il ne serait pas fâché de voir l'augmentation votée, mais qu'il n'y tient pas plus que cela. Langage peu compromettant.

L'amendement est repoussé par 319 voix contre 136.

Les chanoines

On passe au crédit concernant les chanoines. Ce crédit, supprimé par la Chambre, a été rétabli par le Sénat.

M. de Bélizal soutient le vote sénatorial, et prie la Chambre de le ratifier.

Après une discussion à laquelle prennent part MM. de la Rochefoucault, Jules Roche et le ministre de la justice, le chiffre du crédit voté par le Sénat est repoussé par 317 voix contre 225.

Le chiffre du gouvernement est adopté.

Les chanoines de St-Denis

M. Desson de Saint-Aignan demande le rétablissement du crédit de 122,000 fr. (chapitre de Saint-Denis) proposé par le Sénat.

La Chambre repousse ce crédit par 335 voix contre 110, sur 445 votants.

Les bourses des séminaires

M. de Mun, tout en ne se faisant pas illusion sur le sort de son amendement, n'en persiste pas moins à demander le rétablissement du crédit des bourses des séminaires, afin de protester contre la guerre faite par la Chambre au clergé.

M. Martin-Feuillée demande à la Chambre de voter encore cette année la dernière annuité pour les bourses des séminaires catholiques.

M. Jules Roche, au nom de la commission, repousse tout crédit. Les séminaires catholiques sont assez riches pour payer leurs boursiers.

L'amendement de M. de Mun, tendant à inscrire 600,000 fr. pour les bourses des séminaires catholiques, est repoussé par 363 voix contre [illegible], sur 466 votants.

Le chiffre de 303,000 fr., voté pour les bourses des séminaires par le Sénat et demandé par le gouvernement, est repoussé par 260 voix contre 212

Sur un autre chapitre des budgets des cultes le rapporteur propose qu'il réclame des organisateurs, c'est-à-dire que tous les chiffres qu'il publie sont erronés. Comme ce journal se déclare toujours prêt à rectifier une erreur commise par lui, il a un moyen facile de faire cette rectification ; c'est de consulter le rapport officiel, il y verra qu'en ce qui concerne le *Journal de Roubaix*, les recettes n'ont pas été de 36,641 fr. comme il le dit, mais bien de 27,556 fr. 90.

Commissions municipales. — Les membres de la sous commission chargée d'examiner la proposition de M. Paul Dazin, relative à la distribution des secours et remèdes aux indigents, se réuniront à la mairie le vendredi 13 mars, à cinq heures du soir.

Société de Géographie. — Samedi prochain, à huit heures un quart, le R. P. Lévesque, prêtre missionnaire, fera, à la Bourse de Roubaix, une causerie sur l'*Afrique équatoriale*.

Nos lecteurs se souviennent sans doute que, dans notre numéro du 21 février dernier, nous avons constaté le succès obtenu à Lille par le P. Lévesque, qui avait fait la veille cette même conférence devant la Société de géographie de Lille.

Les « Sans-Gêne. » — Nous avons annoncé que, dimanche, à quatre heures, la Société des *Sans-Gêne*, de Roubaix, avait été reçue à la gare de Lille, par le *Cercle des Impossibles*, de cette dernière ville. Un de nos confrères rend compte en ces termes de cette réception :

« Les deux Sociétés amies, précédées de la musique de Moulins-Lille, se sont rendues au milieu d'une grande affluence de la population à leur local, situé rue des Arts, 12, où les vins d'honneur ont été offerts à la Société roubaisienne.

» Après les compliments d'usage, le cortège se remit en route et parcourut les rues principales de notre ville, pour s'arrêter ensuite au Cercle des Orphéonistes lillois, d'où, après un échange de sentiments les plus courtois, les deux Sociétés se dirigèrent à l'hôtel Doviller, rue du Cur St-Etienne, où les attendait un banquet fort bien servi.

» Au dessert, des toasts furent portés de part et d'autre, puis M. Lefebvre, président des *Impossibles*, dans un chaleureux discours, remercia, au nom du Cercle, la Société roubaisienne d'avoir répondu à l'invitation qui lui avait été faite.

» M. L. Bar, président des *Sans-Gêne*, a répondu.

» Après quelques chansons et romances dites avec beaucoup de goût par différents membres des Sociétés et l'heure de la séparation approchant, on se dirigea vers la gare, se promettant de se revoir bientôt. »

Nous avons annoncé, il y a quelques jours, qu'un ouvrier du peignage de M. Alfred Motte, Jules Desreux, avait été blessé assez sérieusement à la suite d'un accident. Il résulte d'une enquête du commissaire de police que cet accident est dû à l'imprudence d'un des camarades d'atelier de Desreux. Ce dernier a eu la main prise dans une carde, parce que l'autre avait fait déclancher son métier. Cette imprudence a valu à son auteur un procès-verbal.

Un feu de cheminée s'est déclaré mardi, à six heures du soir, dans la maison occupée par M. Helvoet, carrossier, rue de la Redoute. Il a été éteint, sans le secours des pompiers, par le personnel de la maison, aidé de quelques voisins. Les dégâts sont insignifiants.

Trois vandales — on ne peut pas qualifier autrement leur conduite — ont saccagé, lundi, un estaminet de la rue Jacquart. Ils ont brisé les vitres, enfoncé la porte d'entrée, mis en pièces une partie du mobilier, cassé plusieurs bouteilles et nombre de verres et se sont livrés à des voies de fait sur le cabaretier et sa femme; enfin, ces exploits ne leur ayant pas suffi, ils ont renversé une palissade servant de clôture à la cour de l'estaminet. La police, saisie de cette affaire, a recherché les coupables et les a arrêtés. Ce sont les nommés Decroix, Vercruysse et Denys; ils seront transférés à la prison de Lille.

Scènes de violence. — Une rixe a eu lieu, lundi soir, à l'estaminet des *Cinq-Clochers*, rue des Longues-Haies. Un marchand de lait, F. Lepercq, s'étant pris de querelle avec le nommé Ottevaere, cabaretier, a été poussé par ce dernier contre une table et est tombé; dans sa chute, il s'est fait une légère blessure au-dessus de l'œil gauche.

— Le même jour, un *pochard*, en proie à un accès de colère, a enfoncé la porte d'un cabaret. Un agent, survenant, a relevé à sa charge une contravention pour bris de clôture.

— Un chaudronnier, le nommé Descamps, a traité sa famille d'une façon fort peu amicale : il a battu sa mère et sa sœur, qui tiennent un estaminet dans la rue de l'Hommelet. Il a fallu qu'un ami de la famille allât chercher la police ; mais, à l'arrivée de celle-ci, Descamps était parti. Il a été l'objet d'un procès-verbal.

Musique de chambre. — Très belle chambrée lundi soir, à l'Ecole nationale de la rue des Lignes. M. Fernand Landouzy avait organisé pour la première fois une séance de musique de chambre, et, ma foi, il a très bien réussi. La musique de chambre, avec ses aperçus élevés, son programme consacré exclusivement aux œuvres des maîtres classiques, effraie toujours un peu : eh bien ! il faut l'avouer, c'est plus sérieux, c'est moins à la portée de la masse, mais ce n'est nullement dépourvu d'attrait, ainsi qu'ont pu s'en rendre compte les amateurs qui ont assisté à la soirée de M. Landouzy.

Disons d'abord qu'on y a fait d'excellents musique. Quatre artistes, dont l'éloge s'est déjà souvent rencontré sous notre plume, ont ouvert la séance par l'*adagio* et l'*allegro* final du 2e quatuor à cordes, de Beethoven, qui a produit le plus bel effet : il est d'ailleurs, d'un bout à l'autre, superbement écrit. La langue du maître s'y trouve exprimée dans toute sa sublimité : chez lui, la période n'est que le développement rationnel de la pensée musicale.

Pas d'incohérences, pas d'étrangetés, mais une phrase découlant des relations, de l'affluite naturelle des notes et des accords. L'interprétation a été irréprochable comme correction et comme délicatesse artistique.

Mme Landouzy-Besville nous a ensuite chanté plusieurs morceaux. C'est toujours la brillante artiste que l'on connaît, vocalisant avec un agrément et une facilité extraordinaires, lançant avec une crânerie charmante tous les trilles des *Variations* de Rode, disant avec tout le sentiment voulu l'*air d'Orfée*, de Haydn, qui a fait ressortir sa belle voix et sa méthode classique. C'est avec un remarquable ensemble de qualités, grâce, couleur, force, qu'elle a interprété la mélodie et la *chanson de Solveig*, cet attachant compositeur scandinave, et un *Souvenir*, plein d'originalité, de notre concitoyen, M. G. Meyer.

L'œuvre de ce jeune et distingué artiste a été très remarquée, et c'est peut-être le morceau de chant qui a eu le plus de succès. Il est encore inédit : espérons que, pour l'art, son auteur le fera connaître davantage aux amateurs. Mme Landouzy a été couverte d'applaudissements; mais, bien que ce soit pour tous un plaisir toujours égal de l'entendre, on trouve qu'elle se prodigue un peu trop et qu'elle pourrait plus ménager, en vue de l'avenir, un organe si précieux et si admirablement timbré!

On a beaucoup goûté le *trio sérenade* de Reber exécuté par MM. Schillio, Meyer et Landouzy, et dont l'*allegro*, le délicieux *andantino* et le brillant *scherzo* ont été fort applaudis. M. Schillio est toujours le violoniste éminent, qui fait tant d'honneur à la ville de Lille : dans son jeu, les difficultés passent au second rang; elles servent de broderies et d'accompagnement à la mélodie, qui domine toujours.

M. Bailly, professeur au Conservatoire de Tourcoing, a un beau talent : son jeu est correct et merveilleusement nuancé : il fait chanter son instrument, au lieu d'avoir l'air de se fâcher contre lui, comme tant de musiciens en ont la mauvaise habitude. M. Turbelin, le sympathique professeur à l'école de musique, est maître de son violon, dont il sait tirer des sons tantôt expressifs et tantôt délicats. Un violoncelliste distingué, M. Landouzy; il possède une virtuosité très sûre et joue en bon musicien : il nous a fait entendre une *romance sans paroles* de Mendelssohn et une *mazurka* de Rubinstein.

La *Sonate en si bémol* qu'il a jouée avec M. Meyer, a des phrases mélodiques d'une fraîcheur exquise : l'*andante* est un vrai bijou, le *final* forme une péroraison très figurée et vraiment magistrale.

Quant au pianiste, M. Meyer, il a obtenu un franc et légitime succès, notamment avec *Humoresque*, de Tchaïkowski, le maître de l'école russe, et une *Tarentelle*, de sa propre composition. Dans ces deux morceaux, il a fait preuve de grandes qualités de musicien et mis en évidence les richesses de son remarquable mécanisme.

Le *Septuor* de Saint-Saëns est une page puissante, une conception magnifique. La mélodie, large, empreinte parfois d'une tristesse étrange, se relève subitement en notes extrêmement colorées et est soutenue par une orchestration fantastique. A un certain passage, une lutte semble s'engager, un contraste frappant se révèle, produit par une suite de dissonances qui vous impressionnent fortement. La partie de trompette, d'une haute importance, était tenue par M. Montigny, qui s'en est acquitté à la perfection.

Outre les artistes que nous venons de mentionner, M. Darcq, professeur au Conservatoire de Lille, a également apporté sa part à l'exécution de ce septuor : c'est un véritable artiste, dont le jeu, très méthodique, dénote une étude approfondie de son instrument et une parfaite intelligence de la musique des maîtres.

Il y a donc lieu de féliciter M. Fernand Landouzy de son initiative, qui a pu paraître hardie aux yeux de beaucoup de personnes. Les dilettanti s'étaient empressés de répondre à son appel, et l'excellente interprétation des œuvres de haut vol qu'il leur a été donné d'entendre a pleinement justifié cet empressement : il en sera de même l'année prochaine.

Avant de terminer, nous exprimerons le regret que notre Ecole nationale de musique n'ait pas une salle exclusivement réservée aux auditions de ce genre. Celle où a eu lieu la séance de lundi est irréprochable, au point de vue de l'acoustique et suffisante pour l'auditoire habituel de la musique de chambre; mais elle n'a pas que cette destination, elle sert tout le jour aux cours de l'Ecole et n'est disponible qu'en de très rares occasions. L'installation d'une salle spéciale d'auditions serait une chose très nécessaire et très désirable : nous attirons sur ce point l'attention de l'administration municipale.

Georges CAILLOT.

Ephémérides de la charité roubaisienne. — 4 mars 1727. — Le sergent de la gouvernance de Lille signifie et délivre au magistrat de Roubaix une requête présentée à ce tribunal par Ignace Lecomte, pauvriseur, demandant que ledit magistrat soit condamné à rembourser 400 florins que le remontrant a avancés pour les besoins des pauvres de Roubaix et à fournir dans la suite l'argent qu'il pourra être nécessaire de leur distribuer, comme cela se pratique dans les communautés voisines dudit Roubaix. (Archives G. G. 231 n° 21.)

5 mars 1849. — Autorisation donnée par le recteur de l'académie de Douai à trois Filles de la Sagesse de la congrégation établie à Saint-Laurent-sur-Sèvres, de diriger à Roubaix un établissement d'instruction élémentaire. Dès le mois d'octobre 1847, ces religieuses avaient pris la direction de la première salle d'asile fondée à Roubaix pour les enfants pauvres, sous le nom d'asile Sainte-Marie. Elles joignirent bientôt aux salles d'asile des classes supplémentaires pour apprendre aux jeunes filles pauvres les travaux manuels utiles à leur position (Th. Leuridan, Histoire de Roubaix, tome IV. p. 161.)

Concours colombophiles. — La Société « l'Etoile du Nord, » établie chez M. Maton, rue de Blanchemaille, 47, donnera 4 concours répartis de la façon suivante :

SECLIN, le 6 avril (lundi de Pâques). 15 fr. de prix d'honneur, chez M. Smits, rue de la Redoute. — DOUAI, le 12 avril, 20 fr de prix d'honneur, chez M. Achin-Duquesne, rue Blanchemaille. — VITRY, le 13 avril, 25 fr. de prix, chez M. Florent Nutte, rue de l'Alma. — ACHIET, le 19 avril. 50 fr. de prix, chez M. Maton, rue de Blanchemaille. — Tous ces concours seront donnés pour la partie de la ville comprise dans la zône nord, entre le bureau de Mouveaux et celui de Wattrelos (ligne directe). — Chaque concours sera envoyé, quelque soit le nombre des pigeons.

— L'association colombophile le « Progrès », établie chez M. Cesar Behague, rue de l'Alma, a, dans sa réunion extraordinaire du 8 mars, voté les concours suivants pour l'année 1885.

Tous ces concours seront joués par tône : 1. Albert, 26 avril. — 2. Longueau, 3 mai. — 3. Saint-Just, 10 id. — 4. Clermont, 14, id. — 5. Chantilly, 17, id. — 6. Paris, 24, id. — 7. Chantilly, 31, id. — 8. Paris, 14 juin. — 9. Saint-Just, 21, id. — 10. Clermont, 28, id. — 11. Creil, 5 juillet. — 12. Chantilly, 12, id. — 13. Paris, 14, id. — 14. Longueau, 19, id. — 15. Saint-Just, 26, id. — 16. Clermont, 2 août. — 17. Chantilly, 9, id. — 18. Paris, 15, id. — 19. Chantilly, 23, id.

Commune de Willems. — Estaminet des « Francs-Tireurs. » — Concours de tir à la cible. La société des « Francs Tireurs », informe les amateurs qu'elle donnera un concours de tir à la cible, le dimanche 5 avril 1885 (jour de Pâques) 70 francs de prix répartis comme suit : 1er prix, plus près du centre, 25 fr. — 2e prix, 2e plus près du centre, 20 fr — 3e prix, 3e plus près du centre, 12 fr. — 4e prix, 4e plus près du centre, 8 fr. — 5e prix, 5e plus près du centre, 5 fr — 6e prix, 6e plus près du centre, surprise. De plus, une médaille en argent sera décernée au tireur qui aura fait le plus de blancs, et une au deuxième tireur qui aura fait le plus de blancs. Le même tireur pourra obtenir deux prix. Le tir commencera à huit heures du matin et finira le même jour. Le prix de chaque cachet est de 25 centimes. — Le président, Joseph François. — Le secrétaire, Deffontaine.

Sous date du 27 novembre 1884, M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris, reçoit la lettre suivante, qu'il est autorisé à reproduire :

« Je vous remercie des résultats obtenus par vos Pilules Suisse. Ma femme souffrait continuellement depuis plusieurs années, elle était sans appétit. Depuis qu'elle prend vos Pilules Suisses, elle est presque guérie. Veuillez m'en envoyer encore trois boîtes à 1 fr. 50, et je vous autorise à publier cette lettre.

» LARIDANT (Victor), à Coyecque, canton de Fauquembergue (Pas-de-Calais). »

Exiger sur la bande qui ferme la boîte le nom du fabricant comme ci-dessus et sur l'étiquette le timbre du gouvernement français. 10434

SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE

Conférence du samedi 7 mars. — La HOUILLE, par M. COSSERAT

Les sujets que choisit de préférence M. Cosserat sont, on le voit, d'ordre purement scientifique. Et cependant, bien qu'il soit difficile de faire intervenir une anecdote plaisante ou une description pittoresque dans une causerie sur les *Glaciers*, l'*Océan* ou la *Houille* et que l'on ne puisse aisément, en ces matières, remplacer les expressions techniques, qui fatiguent l'auditoire, par des bons mots, qui excitent le rire et reposent l'esprit d'une attention trop soutenue; malgré cela, disons-nous, M. Cosserat a le don d'attirer à la Bourse, chaque fois qu'il doit y prendre la parole, un public nombreux et sympathique. C'est que, nous l'avons dit déjà, le savant directeur du collège de Saint-Amand joint à une profonde connaissance des sujets qu'il traite, une facilité d'élocution peu commune. Les explications qu'il donne sont, par leur clarté, mises à la portée des jeunes élèves de nos écoles, comme elles sont, par la perfection du langage, un véritable régal intellectuel pour la partie plus exigeante de l'auditoire, qui aime à trouver dans ces causeries hebdomadaires une certaine richesse d'expression et des talents oratoires qu'elle n'est pas habituée à rencontrer dans le *vulgum pecus*.

M. Cosserat a été bien inspiré en venant à Roubaix faire connaître les origines, le mode de formation, la composition, les différents systèmes d'extraction d'un produit dont il se fait, rien que dans notre ville, une consommation énorme, puisque les arrivages, par la gare seulement, dépassent annuellement TROIS CENT MILLE TONNES.

Les savants et les inventeurs, à qui en commençant le conférencier, passent la meilleure partie de leur vie à la recherche de la pierre philosophale. Cette merveille n'est plus à trouver, elle existe, nous en faisons tous les jours un fréquent usage : c'est la HOUILLE.

Ce précieux minerai est à l'industrie ce que le pain est à l'existence humaine. Depuis longtemps, il éclaire nos villes et réchauffe nos foyers ; il est le premier et le principal aliment de nos usines. Plus récemment, les chimistes sont parvenus à extraire de ses sous-produits des matières tinctoriales, qui ont rendu déjà des services considérables à l'industrie des textiles, et certainement la houille n'a pas dit son dernier mot.

Il faut remonter à la plus haute antiquité pour trouver l'époque de l'âge carbonifère. Néanmoins, on peut reconstituer les éléments qui ont contribué à la formation des dépôts houillers exploités depuis leur découverte.

Cette formation qu'on attribue, à tort, à l'engloutissement de grands arbres par le sol, est due au tassement de vastes dépôts de tourbe ou de schistes et à l'influence d'une température très élevée. Le feuilletage de la houille est provoqué par l'intercallation, dans les dépôts schisteux, de bulles d'air et d'eau. Avant de devenir la houille compacte, la tourbe poreuse passe par un état intermédiaire qu'on appelle *lignite*. Il n'y a pas de lignites dans les terrains primaires, on en trouve dans les terrains tertiaires.

La *houille* se rencontre dans tous les terrains, même dans ceux de formation récente, lorsque ces terrains sont dans les conditions signalées plus haut, et ce qui le prouve, c'est que des chimistes sont arrivés à faire de la houille en vase clos, avec de la sciure de bois.

La houille était connue de toute antiquité, mais les industries modernes n'existant pas alors, on n'en faisait qu'une consommation très restreinte. Actuellement encore, les Chinois n'en retirent que le gaz hydrogène — carburé au moyen de grands puits qu'ils creusent dans le sol.

Sous Guillaume-le-Conquérant et sous Jean-sans-Peur, la houille faisait déjà l'objet d'une sérieuse exploitation en Angleterre. En France vers le XIIIe siècle, les environs de la Rochemolière, dans le bassin de Saint-Chamond, étaient le théâtre d'une exploitation régulière.

Une légende très curieuse, que raconte le conférencier, attribue à un belge la découverte de la *houille* ou plutôt l'application de ce nom au vulgaire produit qu'on appelle le charbon. M. Cosserat fait remarquer que partout où l'on a découvert des gisements de houille, il s'est formé aussitôt une agglomération d'usines diverses et surtout de fabriques d'armes.

Sous Jules César, les Belges du pays de Liège, de Mons et de Charleroi et les habitants de St-Etienne, dans la Loire, étaient très renommés pour la fabrication des armes de guerre.

La véritable exploitation des mines de houille n'a commencé, à proprement parler, qu'au XVIIIe siècle. Cette exploitation a stimulé le génie des inventeurs, et on peut dire que c'est elle qui a provoqué l'invention des pompes à feu, des rails en fer, de la locomotive, etc.

En tête des nations qui exploitent les gisements houillers, il faut placer l'Angleterre, dont les autres peuples sont en quelque sorte tributaires, et cela, parce que les Anglais ont créé des dépôts dans le monde entier. L'orateur déclare, et nous sommes de son avis, que nous aurions pu imiter les Anglais. Nous serions beaucoup plus indépendants et plus puissants sur mer. Ce qui se passe en Orient, au sujet du ravitaillement de nos navires, en est un exemple frappant.

On a examiné souvent l'éventualité de l'épuisement des bassins houillers européens. On a estimé que, dans cent ans, peut-être plus tôt, l'Angleterre n'aura plus de charbon. Elle devra alors s'adresser aux Etats-Unis, qui possèdent des gisements considérables.

Au point de vue de l'importance de l'exploitation, c'est la Belgique qu'il faut placer au second rang. Puis vient le bassin de la Loire. Saint-Etienne et le Creusot ont ce double avantage qu'à côté de leurs mines de houille, on trouve d'importants gisements de carbonate de fer.

Dans l'un de ces bassins existe le sondage le plus profond qui ait jamais été exécuté. Il a atteint 920 mètres. Malheureusement, un double accident a empêché de pousser plus loin les recherches : la sonde s'est brisée et un contre-maître de mine a eu la main broyée.

On trouve encore d'importants gisements houillers en Allemagne, en Autriche. L'Amérique du Sud, l'Afrique, Madagascar, le Tonkin, la Chine, l'île Formose, etc..., en possèdent également.

M. Cosserat dit que les ingénieurs des mines ont la conviction que des gisements doivent exister sous les villes de Paris et de Londres, mais qu'ils sont à une profondeur inexploitable.

Le conférencier explique les procédés employés pour rechercher et découvrir la houille dans le sol : le mode de construction des puits d'extraction et des galeries latérales. Les galeries sont établies d'une façon très simple; mais la construction des puits exige de la part des ouvriers une intelligence et une expérience, dont ceux qui ont assisté à un travail de ce genre peuvent seuls se faire une idée. Certains de ces puits ont six mètres de diamètre. A Anzin, on ne compte pas plus de dix ouvriers capables de mener à bien une œuvre aussi difficile. Elle occupe un ingénieur spécial.

L'orateur explique de quelle façon se fait dans les fosses le boisement des galeries. On se souvient que c'est au sujet de ce travail difficile qu'est née la dernière grève d'Anzin.

On trouve dans l'intérieur des mines des animaux de différentes sortes, mais surtout des rats, des chauve-souris et des araignées.

Les accidents, assez fréquent et souvent graves dans les fosses, sont de quatre sortes : les explosions provoquées par les coups de mines, le grisou, les inondations et les éboulements.

Le plus terrible ennemi du mineur est le grisou. Autrefois, on l'attaquait en face tous les matins : un ouvrier, appelé *pénitent*, était chargé de mettre le feu aux gaz et souvent il était victime de cette dangereuse opération.

Aujourd'hui, grâce aux lampes Davy, cela ne se fait plus. Le grisou ne s'enflamme plus que par suite d'un coup de pique faisant feu, ou par l'imprudence d'un fumeur.

On s'est demandé par quelle substance, ou par quel moyen, on pourra remplacer la houille quand les gisements seront épuisés. On a parlé de l'électricité. Mais l'électricité exige elle-même l'emploi de la vapeur, et pour produire de la vapeur il faut un combustible. On a bien essayé de produire cette vapeur par l'accumulation des rayons solaires au moyen de puissantes réflections. Un essai de ce système a été fait, en 1878, à l'Exposition universelle. Mais, dans nos pays, le soleil est souvent invisible.

Enfin, il reste l'emploi des forces naturelles ; les chutes d'eau et le vent, qui ne sont pas à dédaigner, et le pétrole, dont l'Amérique et la Russie possèdent d'importants gisements.

V. D.

LES VOTES DE NOS DÉPUTÉS. — Dans sa séance du 10 mars, la Chambre a rejeté l'amendement de M. de La Bassetière, tendant à rétablir à leur chiffre primitif les traitements des archevêques et des évêques.

NORD. — Ont voté pour : MM. Bergerot, Brame, Desmoutiers, Jonglez, Outters, Plichon, des Retours ; contre, MM. Bernard, Cirier, Giard, Girard, Giroud, Guillemin, Maxime Lecomte, Pierre Legrand, Masure, Trystram ; n'a pas pris part au vote, M. A. Scrépel.

PAS-DE-CALAIS. — Pour, MM. Bouilliez-Bridoux, Fanien, Graux, Lefebvre du Prey, Levert, Ribot ; contre, MM. Ansart, Desprez ; n'a pas pris part au vote, M. Florent-Lefebvre.

2° La Chambre a rejeté le rétablissement d'un crédit de 9,000 fr. pour l'archevêque et les évêques d'Algérie.

NORD. — Pour : MM. Bergerot, Brame, Desmoutiers, A. Guillemin, Jonglez, Outters, Plichon, des Retours, A. Scrépel. — Contre : MM. Giard, Girard, Giroud, Maxime Lecomte, P. Legrand, Masure, Trystram.

PAS-DE-CALAIS. — Pour : MM. Bouilliez-Bridou, Fanien, Graux, Lefebvre du Prey, Levert, Ribot. — Contre : MM. Ansart, Desprez, Florent Lefebvre.

3° La Chambre a rejeté la proposition de M. de La Bassetière demandant à élever, comme l'a fait le Sénat, de 72,000 francs le crédit pour les traitements des curés et des desservants.

NORD — Ont voté pour : MM. Bergerot, Brame, Jonglez, Outters, Plichon, A. Scrépel. — Contre : MM. Bernard, Cirier, Giard, Girard, Giroud, Guillemin, P. Legrand, Maxime Lecomte, Masure, Trystram. — N'a pas pris part au vote : M. Desmoutiers.

PAS DE CALAIS. — Pour : MM. Graux, Lefebvre du Prey, Levert, Ribot. — Contre : MM. Ansart, Bouilliez-Bridou, Desprez, Fanien, Florent-Lefebvre.

TOURCOING

Un canard..... américain ! — Nous avons reproduit la semaine dernière, d'après un journal de Paris, le récit d'une étrange aventure qui serait arrivée à un Tourcoennois. Celui-ci, accusé d'assassinat et de bigamie dans les circonstances que nous avons racontées, aurait été arrêté à Paris, où il s'était rendu à son retour d'Amérique.

A la suite de plus amples informations, nous avons eu de bonnes raisons de penser que cette affaire était, sinon de pure invention, du moins fortement exagérée par la rumeur publique. Nous nous sommes donc abstenus d'en reparler avant d'avoir de nouveaux renseignements.

L'événement a prouvé que nous avions pris le parti le plus sage, car nous apprenons à l'instant qu'il n'y a pas un mot de vrai dans les imputations malveillantes dont on s'est plu à charger la personnalité de l'un de nos concitoyens.

Le Tourquennois visé par ces bruits injurieux *n'a jamais été accusé ni arrêté.*

Il n'a pas été incarcéré à la prison du Cherche-Midi.

Il ne s'est pas davantage remarié avec la veuve E. B., de Paris, attendu que le mari de cette dernière n'est mort que depuis trois mois et que la loi exige un délai de dix mois.

Enfin, il a envoyé, hier mardi, à son frère, le télégramme suivant, qui détruit tout ces racontars inqualifiables :

« Bruit absolument faux, arrive à Tourcoing » par le train de 6 h. 50. »

On ne peut voir dans tout cela qu'une affaire de chantage ou une simple fumisterie du plus mauvais goût.

Le prétendu accusé appartient à une famille très honorablement connue : on devine sans peine par quelles transes cette dernière a passé durant ces huit jours et dans quelle consternation l'a plongée une plaisanterie aussi odieuse.

L'auteur de celle-ci a failli jeter le déshonneur sur des personnes très respectables : c'est le fait d'un cerveau mal équilibré.

En tous cas, ce canard, né sur les bords de la Seine ou ceux de la Lys, mériterait d'avoir vu le jour en Amérique.

La commission des Courses s'est réunie lundi soir et a fixé la date des courses de Tourcoing au 13 septembre. Une subvention lui ayant été accordée par la ville, la commission se propose d'offrir deux courses au trot, deux courses au galop et une course attelée.

Les courses se feront sur le terrain où elles ont eu lieu l'an dernier, dans le pré Vandebeuque.

Accident. — Mardi soir, vers 6 heures, Mme C. B... demeurant rue de la Cloche, se trouvait dans sa cuisine avec ses trois enfants, quand tout à coup la cuisinière en fonte a fait explosion. La plaque supérieure a été projetée en mille morceaux à l'extrémité de la pièce. Les portes du four ont été crevassées et tordues. Bref, de cette cuisinière, il n'est resté que des débris. Toutes les vitres de la cuisine ont été brisées par la commotion. Par un hasard providentiel, ni la mère ni les enfants n'ont été atteints. On ne sait à quoi attribuer cette explosion. La dame C. B... employait du charbon qu'elle venait de recevoir à l'instant; c'est peut-être là qu'il faut chercher la cause de cet accident qui eût pu amener un grand malheur.

Encore la rue Sainte-Germaine. — Dimanche, vers minuit, on faisait grand tapage et il y avait un nombreux rassemblement autour de trois individus qui, après s'être querellés, en étaient venus aux coups. C'étaient J.-B. Hornez, 26 ans, rattacheur ; Jules Hornez, 22 ans, demeurant au Pont-Rompu, et Emile Gaimonprez, 23 ans, trieur, demeurant à Roubaix.

La police arriva à temps pour séparer les combattants et dresser procès-verbal.

L'Avenir colombophile du Cercle du Petit Château nouvellement constituée, vient de décidé, dans sa première réunion, qu'un concours sur Paris serait offert le 25 mai, dimanche de la Pentecote, et que le prix d'honneur aurait une valeur de 200 fr.

Afin de faciliter les engagements dans la société, il est décidé qu'aucune entrée ne sera réclamée. Une légère cotisation sera perçue.

La commission se compose de MM. Jules Delmazure, président; Chrétien Lebrun, vice-président; Henri Lehembre, secrétaire; Leman, trésorier; Honoré Montagne et Louis Destombes, commissaires.

LILLE

L'incendie de la rue Esquermoise

Pendant toute la journée de mardi, la foule n'a cessé de stationner vis-à-vis la maison incendiée.

Une pompe est restée en permanence, et les pompiers, sous la direction du capitaine Herland, ont travaillé à la démolition des planchers.

L'eau a traversé le plafond du rez-de-chaussée qui était encore garni de ses meubles.

De nombreux ouvriers ont déménagé les meubles et objets d'art, qui ont été placés dans les bâtiments de la seconde cour.

Les tapis et étoffes brûlaient encore à 5 heures et devaient être retirés avec précaution.

Les dégâts sont très importants. Ils sont évalués à 135,000 francs pour les meubles et marchandises et à 35,000 francs pour le bâtiment. Le pan de la muraille attenant à la maison de M. Méert s'est écroulé sur le toit voisin, sans occasionner de dégâts sérieux. Il sera nécessaire de démolir cette partie de muraille qui est isolée sur six mètres environ.

On nous a signalé un autre accident, mais sans gravité.

Le pompier, Guillain, qui tenait la lance au 3e étage et semblait lutter corps à corps avec l'incendie, a reçu au poignet et au bras droit quelques blessures sans gravité.

Les funérailles du brave caporal Wattrelos, mort au feu, auront lieu jeudi à 9 heures, à l'église Saint-Sauveur. C'est au nom du commandant et des officiers du bataillon qu'a été envoyée la lettre de faire-part.

Un conférencier en procès. — M. Debon, professeur de philosophie au lycée et professeur de morale de psychologie au collège Fénelon, vient de se voir intenter